

Annexe 10 : Finances

Introduction

Le présent document contient une modélisation détaillée pour appuyer les recommandations du Groupe de travail sur la révision globale (GTRG) et il devrait être lu conjointement avec le rapport du GTRG intitulé « L'Église... unie dans l'œuvre de Dieu. »

Toute modélisation financière est établie en fonction d'hypothèses. Les hypothèses sont la meilleure estimation des revenus et des dépenses à venir fondée sur les expériences du passé et les renseignements relatifs à l'avenir. Si les hypothèses changent, les calculs pourraient aussi changer. Dans le cas présent, nous avons estimé le taux de fermeture des paroisses, l'impact résultant sur les dons au Fonds Mission et Service, et les revenus provenant des cotisations.

Les pièces financières jointes à la présente annexe utilisent 2006 comme année de référence pour comparer les statistiques réelles à celles de 2013, ainsi que les projections budgétaires pour 2015 et 2018.

Le contexte

Depuis 2006, le Bureau du Conseil général a réduit ses coûts d'environ 11 millions de dollars, ou 22,8 % (non indexés sur l'inflation). Près de 95 % de ces réductions ont été effectuées à partir des programmes d'octrois de l'Église et au moyen de réduction de personnel, y compris :

- une réduction de 33 % dans le nombre des employés au Bureau du Conseil général;
- une réduction de 19 % des montants alloués au personnel du Conseil général (un reflet de l'impact de l'inflation et de la restructuration);
- une réduction de 42 % relative aux octrois internationaux et aux missions à l'étranger;
- une réduction de 33 % en octrois au soutien à la mission au Canada;
- une réduction de 20 % des octrois consacrés à la formation théologique;
- une réduction de 13 % des octrois destinés aux synodes.

Au cours de la même période, les dépenses reliées aux Ministères autochtones ont augmenté de 24 %. Cette augmentation des dépenses correspond au fait que le Conseil des Ministères autochtones et le Cercle des Ministères autochtones ont été créés au cours de cette période.

Alors que nous envisageons la nécessité de procéder à des réductions d'au moins 11 millions de dollars de plus, nous avons la responsabilité d'avoir une vision plus étendue et stratégique. Nombre d'économies de coûts opérationnels les plus évidentes pour ce qui est du Conseil général ont déjà été mises en œuvre. Par conséquent, nous avons besoin maintenant de considérer une restructuration plus fondamentale.

Alors que la révision globale dispose d'un mandat qui va bien au-delà des finances de l'Église dans son ensemble, un impératif financier de réduire les coûts annuels d'au moins 11 millions de dollars s'impose afin que nous puissions vivre selon nos moyens. Dans tous les cas, ce taux de réduction des coûts doit être réalisé au plus tard en 2018. Cela signifie que, quels que soient les décisions que le 42^e Conseil général pourrait prendre ou les renvois nécessaires pour les mettre en œuvre, d'importantes initiatives de réduction des coûts doivent être amorcées dès 2016.

Les recommandations

Les recommandations du Groupe de travail sur la révision globale envisagent de changer fondamentalement la façon dont le travail de l'Église en général est financé, et de réduire les coûts et les processus au-delà de la cible de 11 millions de dollars afin de permettre un réinvestissement dans les programmes Discerner l'Esprit et le Collège ministériel. Les recommandations prévoient également une structure de financement plus responsable et transparente qui établirait le Fonds Mission et Service en tant que bailleur de fonds transparent destinés à la mission et excluant les services de gouvernance et de soutien. Ce modèle de financement proposé est conforme aux pratiques d'autres Églises et en harmonie avec ce que l'Église Unie du Canada ferait presque certainement si elle commençait ses activités avec une toute première enveloppe budgétaire.

Bien que la restructuration ecclésiale ne puisse pas en soi revigorer ou renouveler l'Église, nous espérons et prions que ce travail de restructuration ait mobilisé l'Église à tous les paliers et qu'il fournira une voie fidèle et durable vers l'avant. L'autre possibilité est de simplement continuer de réduire les coûts et de laisser chaque composante de l'Église à elle-même, pour s'adapter ou disparaître.

Le groupe de travail propose que les communautés de foi soient évaluées afin de déterminer une cotisation pour les services de soutien et les activités de gouvernance des conseils régionaux et du Conseil ecclésial. De fait, des douzaines de formules différentes sont actuellement utilisées pour évaluer les cotisations des communautés de foi, mais nous recommandons une évaluation fondée sur les dépenses des communautés de foi (la colonne 40 des statistiques nationales) parce que cette approche est la plus facile à comprendre et elle est déjà la plus largement utilisée. Ce modèle entraînerait l'augmentation du niveau actuel de cotisation versée par les paroisses, en moyenne, de 25 %. Le modèle financier suppose que le taux de cotisation serait de 4,75 % de la colonne 40, ce qui représente le coût de fonctionnement d'une communauté de foi. Le taux réel de l'évaluation serait fixé par le conseil ecclésial pour les trois années suivantes et il devrait inclure une moyenne de trois ans pour réduire les variations importantes des dépenses annuelles.

Le plus grand changement est la proposition de financer les services de gouvernance et de soutien (administration) au moyen des cotisations des communautés de foi, tout en utilisant le Fonds Mission et Service exclusivement pour le ministère et la mission. La délimitation entre la gouvernance et les services de soutien, et le ministère et la mission pourrait être la suivante :

La mission et le ministère : financés à partir du Fonds Mission et Service

1. L'inspiration, l'articulation, et l'éducation de la foi chrétienne par le Bureau du/de la modérateur-trice
2. L'évangélisation et la transformation du ministère
3. L'élaboration du leadership, avec un accent sur les futurs leaders
4. Les relations justes entre les peuples autochtones et non-autochtones
5. Les activités œcuméniques et interreligieuses
6. La justice et les interventions sociales au Canada
7. La justice et les interventions sociales dans le monde entier
8. La formation théologique
9. Les collectes de fonds et l'élaboration de l'intendance (la philanthropie)

Le soutien aux communautés de foi et la gouvernance : financement à partir des cotisations

1. Le Bureau du/de la secrétaire général, et le personnel (principalement déployé en région, avec quelques soutiens centralisés) fournissant des services de soutien aux communautés de foi afin que ces dernières puissent vivre leurs alliances avec les conseils régionaux (gouvernance, propriétés, ressources humaines, etc.).
2. Les soutiens reliés aux ressources humaines (services du ministère et de l'emploi), y compris la création d'un Collège ministériel.
3. Les services des finances et des technologies informatiques.
4. Les coûts des réunions, de la gouvernance, et des comités.

Le groupe de travail estime que ces modifications proposées dans la méthodologie de financement seraient en mesure :

- d'améliorer considérablement la transparence et la responsabilité financière;
- d'ouvrir la possibilité de créer une structure durable en reliant les services de soutien de l'Église pour le bien-être des communautés de foi;
- de relier le Fonds Mission et Service à la vision convaincante de la mission que nous avons comme Église.

Les recommandations, du point de vue financier

1. Le modèle financier prévoit des réductions plus importantes que le strict nécessaire pour équilibrer le budget de l'Église dans son ensemble. Plus précisément, le groupe de travail recommande un modèle financier qui comprend des réductions de 13,8 millions de dollars afin d'avoir 2,7 millions de dollars en 2018 qui seraient réinvestis comme suit :
 - L'Église établirait un projet de renouvellement de la foi financé par 10 % des revenus annuels du Fonds Mission et Service. La projection actuelle de ce pourcentage pour 2018 est de 1,9 million de dollars. Ce financement ouvrirait la voie à des moyens novateurs pour faire Église au 21^e siècle, et il soutiendrait les communautés de foi individuelles, les regroupements de communautés de foi, les conseils régionaux et les réseaux dans tout le pays.
 - Un Collège ministériel serait établi par le conseil ecclésial dans le but de procéder à l'ordination, la supervision, et la discipline des pasteurs-es. Le Collège mettrait en œuvre les politiques établies par l'Église pour l'admission au ministère pastoral et les normes établies par l'Église pour le personnel ministériel, et il superviserait et veillerait à la discipline des pasteurs-es rémunérés. Le groupe de travail estime que les coûts pour établir et exploiter un tel Collège ministériel seraient de 750 000 \$ par an, et que ce Collège serait financé à même les cotisations qui seraient versées par les communautés de foi.
2. Le Conseil général s'efforcera, dans la mesure du possible, de maintenir les dépenses des Ministères autochtones aux niveaux actuels au cours de la prochaine période triennale tandis que les échanges se poursuivent avec les Ministères autochtones qui forment le Conseil des Ministères autochtones afin de construire entre Autochtones et non Autochtones une relation fondée sur la réciprocité, le respect, et l'équité. Le groupe de travail recommande que, par la suite, un pourcentage fixe des dons annuels octroyés au Fonds Mission et Service soit consacré à ce ministère.
3. Notre Église serait gouvernée par trois conseils qui auraient nettement moins de ressources budgétaires pour les activités de gouvernance.

4. Les fonds amassés dans le Fonds Mission et Service seraient utilisés exclusivement pour les activités du ministère et de la mission, à la fois à l'échelle ecclésiale et régionale.
5. Le soutien, les services (administration) et la gouvernance au sein du conseil ecclésial et des conseils régionaux seraient financés par une évaluation nationale à partir des dépenses relatives aux communautés de foi. Chaque conseil ecclésial établirait le niveau de cotisation pour la période triennale suivante.

Les recommandations du groupe de travail entraîneraient des changements fondamentaux dans la façon dont nous finançons l'Église. De nombreux leaders de l'Église sont convaincus que la suppression du financement de la gouvernance et des services de base partagés par le Fonds Mission et Service rendrait ce Fonds beaucoup plus attrayant auprès des donateurs. Pour atteindre cet objectif, il faudrait que nous soyons d'accord pour augmenter les cotisations; les revenus provenant des cotisations devraient être redistribués, et toutes les composantes de l'Église devraient être réorganisées et restructurées.

Le système actuel de financement de l'Église

Tous les conseils de l'Église dépendent des dons paroissiaux et d'autres revenus pour être en mesure de financer les opérations et les programmes. Nous avons vécu au-dessus de nos moyens et nous devons réduire considérablement nos coûts, indépendamment du fait qu'il y ait des changements structurels ou non. Le groupe de travail reconnaît l'ampleur du défi financier à venir et recommande un changement fondamental dans la façon dont nous finançons le travail de l'Église dans son ensemble et, parallèlement, une réduction substantielle des coûts.

Tableau 1					
PAROISSES : ÉTATS DE COMPTE	2006	2013	2015 estimation	2018 estimation	2018 vs 2015
Communautés de foi	3 405	3 014	2 890	2 630	-9,0%
Membres	553 650	450 886	425 000	390 000	-8,2%
Pasteurs-es en service*	1 848	1 638	1 548	1 420	-8,3%
* Environ 25 % des postes à temps partiel et 10 % des personnes nommées ont pris leur retraite, tendance à la hausse pour les deux catégories					
FINANCEMENT PAROISSIAL ANNUEL (en millions \$)	2006	2013	2015	2018	2018 vs 2015
REVENUS					
Dons (y compris capital)	271,1	250,6	250,0	240,0	-4,0%
UCW	15,6	13,0	12,0	10,0	-16,7%
Autres ***	109,4	125,3	122,0	120,0	-1,6%
TOTAL DES REVENUS	396,1 \$	388,9 \$	384,0 \$	370,0 \$	-3,6%
DÉPENSES					
Financement des oeuvres paroissiales	356,6	352,6	350,2	347,6	-0,7%
Cotisations pour financer les consistoires et les synodes **	10,0	10,3	10,6	12,4	17,0%
Contributions annuelles à Mission et Service (y compris UCW)	29,5	26,0	23,2	20,3	-12,5%
TOTAL DES DÉPENSES	396,1 \$	388,9 \$	384,0 \$	380,3 \$	-1,0%
Colonne 40 « coût de fonctionnement d'une	262,7 \$	266,5 \$	264,0 \$	261,1 \$	-1,1%
* Cotisations estimées pour 2006, information financière non suivie jusqu'en 2012.					
** Tandis que plusieurs personnes envisagent des déficits budgétaires et des réserves qui s'épuisent, nous faisons ici la démonstration d'un budget équilibré.					
*** Les autres revenus comprennent les legs, les revenus de placement, les locations, les événements spéciaux et les octrois reçus.					

La transition vers un nouveau modèle financier

Le tableau 2 reflète les économies ciblées de 5,7 millions de dollars provenant de la restructuration régionale. Notez que plus de la moitié de cette somme, en l'occurrence 3,7 millions de dollars, sera épargnée grâce à l'élimination des octrois de fonctionnement accordés aux synodes. Des réductions d'une telle envergure seront nécessaires, indépendamment du fait que le Conseil général approuve ou rejette les recommandations du groupe de travail. Dans la mesure où les ressources régionales ont été sous-estimées ou

peuvent être redistribuées, il pourrait être possible d'augmenter les revenus et, conséquemment, ne pas procéder à des compressions aussi importantes. Au moins deux synodes et quelques instances locales détiennent des investissements substantiels.

Tableau 2									
(en millions \$)				estimation		estimation			
<u>base</u>		2006	2013	2015	2018	2018	vs 2015		
					Financés par cotisations et autres revenus	Financés par octrois Mission et Service	Montant	%	
REVENUS									
	Cotisations paroissiales	10,0	10,3	10,6	6,2	0,0	-4,4	-41,5%	
	Octrois du Conseil général	4,5	4,5	3,7	0,0	0,0	-3,7	-100,0%	
	Fonds de placement et autres	2,3	2,3	2,3	2,3	0,0	0,0	0,0%	
	Nouvel octroi Mission et Service					2,4	2,4	Nouveau	
TOTAL DES REVENUS		16,8 \$	17,1 \$	16,6 \$	8,5 \$	2,4 \$	-5,7 \$	-34,3%	
DÉPENSES									
	Personnel régional de base	9,0	9,5	9,4	5,5	1,4	-2,5	-26,6%	
	Bureaux régionaux : dépenses	0,9	1,3	1,0	0,5	0,0	-0,5	-50,0%	
	Voyages et réunions	1,0	1,3	1,4	0,5	0,1	-0,8	-57,1%	
	Programmes et octrois	5,9	5,0	4,8	2,0	0,9	-1,9	-39,6%	
TOTAL DES DÉPENSES		16,8 \$	17,1 \$	16,6 \$	8,5 \$	2,4 \$	-5,7 \$	-34,3%	
Revenu/(perte) net issu du financement de		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			
Le financement de base comprend des cotisations, des octrois et des revenus de placement des synodes. Mais il EXCLUT les autres revenus régionaux.									
Tous les revenus ou les dépenses régionales ne sont pas affichés. Dans la mesure où des synodes ou des consistoires ont des sources de revenus supplémentaires, ils peuvent être en mesure d'effectuer moins de réductions.									

Tableau 3					estimation			
(en millions \$)								
Conseil général		2006	2013	2015	2018	2018	2018 vs 2015	
				Budget	Financé par cotisations et autres revenus	Financés par octrois Mission et Service	Montant	%
REVENUS								
	Cotisations paroissiales	0,0	0,0	0,0	6,2	0,0	6,20	Nouveau
	Mission et Service paroissial	27,4	24,4	22,1	0,0	19,5	-2,60	
	Mission et Service UCW	2,1	1,6	1,1	0,0	0,8	-0,30	
	Mission et Service : legs	2,0	4,3	1,9	0,0	1,0	-0,90	
	MOINS allocation pour les régions	N/D	N/D	N/D	N/D	-2,4	-2,40	Nouveau
	Sous-total Mission et Service	31,5	30,3	25,1	0,0	18,9	-6,20	
	Ventes au détail	2,7	1,3	1,1	0,8	0,0	-0,30	-27,3%
	Recouvrement des coûts	3,1	3,0	3,7	3,7	0,0		
	Investissements et autres revenus	6,3	4,2	1,8	2,3	0,0	0,50	
	TOTAL DES REVENUS	43,6	38,8	31,7	13,0	18,9	-6,00	0,6%
DÉPENSES								
	NOUVELLES initiatives Discerner l'Esprit	0,0	0,0	0,0	0,0	1,9	1,90	Nouveau
	Subventions internationales et personnel à l'étranger	6,4	4,3	3,7	0,0	3,2	-0,46	-12,4%
	Soutien Mission canadienne	5,6	4,4	3,7	0,0	3,2	-0,46	-12,4%
	Octrois de fonctionnement synodes	4,3	4,5	3,7	0,0	0,5	-3,28	-87,5%
	Écoles de théologie et centres de formation	2,1	1,7	1,6	0,0	1,4	-0,24	-14,6%
	Autres octrois	1,3	1,3	1,4	0,0	1,1	-0,26	-19,1%
	Sous-total des octrois	19,6	16,2	14,1		11,4	-2,80	-19,8%
	Personnel Bur. Conseil général	14,0	11,4	11,4	4,1	5,3	-2,02	-17,7%
	Collège ministériel	0,0	0,0	0,0	0,8		0,75	Nouveau
	Coûts financement externe	1,5	3,2	2,3	2,6		0,28	12,1%
	Production de ressources	2,8	1,9	2,0	1,4		-0,56	-28,6%
	Voyages et réunions	3,2	2,1	2,7	1,0	0,8	-0,90	-33,3%
	Frais de bureau	2,6	2,6	2,8	2,8		0,00	0,0%
	Autres et contingences imprévues	4,6	1,5	1,9	0,4	1,4	-0,12	-6,3%
	Sous-total des autres dépenses	28,7	22,7	23,1	13,0	7,6	-2,57	-11,1%
	TOTAL DES DÉPENSES	48,3	38,9	37,3	13,0	18,9	-5,37	-14,4%
	EXCÉDENT/(DÉFICIT) NET	-4,7	-0,1	-5,6	0,0	0,0		
Budget prévisionnel 2018 du BCG réduit de 8 millions \$ (22 %) à partir des niveaux budgétaires de 2015, avec un nouvel investissement net de 2,65 millions \$, pour une réduction nette de 5,37 millions \$, ou 14,4 %								
Les dépenses pour les Ministères autochtones (Tableau 4) sont INCLUSES dans les chiffres globaux ci-dessus.								
Les octrois opérationnels pour les synodes en 2018 sont destinés au Synode autochtone et ils peuvent être dépensés différemment.								

Englobé dans ces totaux est l'objectif de maintenir, dans la mesure du possible, les dépenses des Ministères autochtones aux niveaux actuels au cours de la prochaine période triennale tandis que les échanges se poursuivent avec les Ministères autochtones. Par la

suite, les Ministères autochtones seraient financés en consacrant un pourcentage fixe des revenus annuels du Fonds Mission et Service à ce ministère.

Les tableaux 1 et 3 illustrent l'étendue du financement provenant des paroisses pour financer l'Église dans son ensemble. Depuis 2006, les paroisses ont financé plus de 60 % du travail de l'Église dans son ensemble grâce aux cotisations et aux dons au Fonds Mission et Service. Cette proportion sera de 76 % en 2018 et va continuer à croître.

Tableau 4		(en milliers \$)		Budget	Objectif pour		
		2006	2013	2015	2018	2018	2018
Ministères autochtones						vs 2015	vs 2006
	Octroi-soutien mission ANCC	1 299	1 253	1 137	1 137	0	-12%
	Soutien-mission : autres synodes	491	505	512	512	0	4%
Financement total postes ministériels		1 790	1 758	1 649	1 649	0	-8%
SYNODE ANCC : OCTROIS		362	526	467	467	0	29%
	Sandy-Saulteaux Spiritual Centre	320	293	315	315	0	-2%
	Subventions d'aide aux étudiants	136	145	120	120	0	-12%
	Fonds de guérison	388	300	300	300	0	-23%
	Cercle Min. autochtones/Conseil	0	772	875	875	0	
TOTAL Dépenses directes Min. autoch		2 996	3 794	3 726	3 726	0	24%
L'objectif est de maintenir, dans la mesure du possible, le niveau de dépenses des Ministères autochtones.							
Les coûts indiqués dans ce tableau sont déjà inclus dans le Tableau 3.							

La répartition plus détaillée par secteur d'activité est uniquement à des fins d'illustration. Les Ministères autochtones pourraient bien choisir de répartir les ressources différemment.

Le modèle à trois Conseils est-il financièrement réalisable?

L'Église a besoin de réinitialiser ses coûts et ses processus de telle manière qu'il y ait pour elle, à l'avenir, la possibilité de croître et d'évoluer.

Pour vivre selon nos moyens, nous devons soustraire pour 2018 au moins 11 millions de dollars de plus du système afin de compenser les déficits et l'inflation. Mais le modèle financier du groupe de travail envisage des réductions plus substantielles que le strict nécessaire pour équilibrer le budget de l'Église dans son ensemble. Plus précisément, le groupe de travail recommande un modèle financier qui comprend des réductions de 13,8 millions de dollars en 2018 afin de réinvestir 10 % des dons annuels dans le Fonds Mission et Service pour le programme Discerner l'Esprit, et 750 000 \$ dans un Collège ministériel.

Puisqu'une forte proportion des dépenses au-dessus du palier paroissial correspond aux coûts du personnel, cela exigera des réductions d'effectifs conséquentes. Le tableau 5 présente un modèle de dotation de personnel qui est compatible avec les revenus attendus. L'équivalent de 60 membres du personnel ministériel et professionnel travailleraient dans

les régions pour fournir des conseils et du soutien opérationnel. Ces postes seraient financés par les cotisations mises en commune, retransmises dans les régions. Cela se traduirait, en moyenne, par un membre du personnel en région pour 44 communautés de foi. Si une région possède des ressources supplémentaires qui sont supérieures aux contributions communes, cette région pourrait choisir d'embaucher du personnel supplémentaire et/ou partager son personnel avec d'autres régions.

PERSONNEL : APERÇU		2006	2013	2015	2018			2018 vs 2015	2018 vs 2006
					Financé par cotisations et autres revenus*	Financés par octrois Met S **	Total 2018		
	Personnel des synodes et consistoires*	115 *	123 *	120 *	60	15	75	-37,5%	-34,8%
	Personnel du BCG déployé à l'échelle régionale	11	11	12	0	12	12	0,0%	9,1%
	Sous-total à l'échelle régionale	126	134	132	60	27	87	-34,1%	-31,0%
	Personnel de bur. Conseil général	185	120	120	46	55	101	-15,8%	-45,4%
	NOUVEAU personnel du Collège ministériel	s.o.	s.o.	s.o.	5	0	5	Nouveau	
	Sous-total à l'échelle nationale	185	120	120	51	55	106	-11,7%	-42,7%
	TOTAL DU PERSONNEL	311	254	252	111	82	193	-23,4%	-37,9%
* Tous ces membres du personnel ne sont pas rémunérés par des octrois à des synodes et des cotisations provenant des communautés de foi. Certains synodes et consistoires ont un revenu d'investissement important qui est utilisé pour rémunérer du personnel supplémentaire.									
Certaines régions choisiront de rémunérer du personnel supplémentaire à partir de ces autres sources de revenus. Tel que démontré ici, cela pourrait augmenter en 2018 le nombre de personnes travaillant dans les régions.									
** Le personnel œuvrant au volet mission pourrait être plus nombreux si les revenus du Fonds Mission et Service le permettent.									
Le personnel du Bureau du Conseil général a été réduit en 2007, 2010 et 2013. Tant le personnel du Bureau du Conseil général que celui des régions seront réduits dans la prochaine ronde.									

Le groupe de travail a travaillé avec Erik Mathiesen, directeur financier du Conseil général, et il a consulté le Comité permanent des Finances afin de concevoir des modèles financiers fondés sur les hypothèses suivantes :

- Les dons provenant des paroisses et de l'Association des femmes de l'Église Unie destinés au Fonds Mission et Service ont diminué de 29,5 millions de dollars en 2006 à 26 millions de dollars en 2013. Nous avons présumé que les dons au Fonds Mission et Service vont continuer à décroître compte tenu de la fermeture de paroisses et des pressions financières locales. Les dons pourraient être 20,3 millions de dollars en 2018, et il coûtera 1,5 million de dollars pour recueillir cette somme.
- En 2006, il y avait 3 405 paroisses. En 2013, ce nombre avait chuté à 3 016. Nous avons supposé qu'en 2018 il pourrait y avoir 2 630 communautés de foi, ce qui correspond à une nouvelle baisse de 9 %.
- Le modèle présuppose que les communautés de foi seraient évaluées à un taux qui, en moyenne, serait de 25 % supérieur au taux actuel.
 - Ce modèle financier présume que le taux de cotisation serait de 4,75 % de la colonne 40, ce qui correspond au coût de fonctionnement d'une communauté de foi.
 - Pour une communauté de foi individuelle, l'augmentation serait un pourcentage relativement faible du budget annuel total.

- Le taux réel de cotisation serait fixé par le conseil ecclésial pour les trois années suivantes.
- La formule devrait inclure une moyenne de trois ans pour diminuer les variations importantes des dépenses annuelles.

Si le taux de cotisation augmentait de 25 % et si les cotisations étaient partagées à parts égales entre les conseils régionaux et le conseil ecclésial, il en résulterait 6,2 millions de dollars pour les conseils régionaux et 6,2 millions de dollars pour le conseil ecclésial destinés au financement des services de gouvernance et de soutien. Bien que le recours à des moyennes puisse être trompeur, la cotisation moyenne pour une paroisse en 2013 était de l'ordre de 3 448 \$. Une augmentation de 25 % signifierait qu'elle passerait à 4 310 \$, ce qui serait, en moyenne, une augmentation de 1 % du coût de fonctionnement d'une paroisse (colonne 40).

D'après ce que le groupe de travail a appris d'autres Églises, l'Église Unie du Canada touche nettement moins de cotisations que d'autres Églises. Notez, cependant, que les structures et les responsabilités peuvent varier. Par exemple :

- L'Église presbytérienne au Canada perçoit des cotisations fondées sur 10 % des revenus ajustés des paroisses. Il s'agit d'une contribution suggérée fondée sur les revenus de la paroisse moins le remboursement du capital et des intérêts de l'année, moins les contributions aux activités de partage (*Presbyterian Sharing*) et au travail missionnaire.
- Le Diocèse anglican de Toronto perçoit des cotisations à un taux d'environ 22 % des revenus ajustés des paroisses, et le paiement est obligatoire.
- Les cotisations des paroisses catholiques romaines sont de 15 % des revenus ajustés, et le paiement est obligatoire. Les taux peuvent varier légèrement selon les régions du pays.

Dans chaque cas, si les autres Églises reçoivent autant de leurs revenus provenant de legs, de locations, et d'autres sources de revenus comme c'est le cas pour l'Église Unie, les cotisations exigées par les autres Églises seraient au moins le triple des cotisations proposées pour l'Église Unie.

Le groupe de travail est arrivé à la conclusion que ce modèle financier est en effet réalisable, même s'il entraînerait une recherche d'économies de coûts et une réduction des chevauchements exhaustives. Plus important encore, ce modèle financier offre le meilleur espoir pour un avenir viable à long terme. Il n'y a aucun scénario qui puisse nous permettre de conserver notre structure existante.

Les régions

- S'ils étaient obligés de compter sur leurs propres cotisations et leurs modes courants de fonctionnement, la plupart des synodes actuels ne seraient pas financièrement viables. L'octroi de fonctionnement au synode constitue de 30 à 50 % des revenus pour plusieurs synodes.
- Si nous choisissons d'avoir des conseils intermédiaires, nous aurions alors besoin de rationaliser les services que l'Église offre de manière à assurer un fonctionnement régional plus efficace.
- Aux fins de cette analyse, nous avons supposé que
 - les décisions concernant l'avenir du Synode autochtone feraient partie des discussions en cours autour des Ministères autochtones, elles seraient considérées comme ministère et mission, et donc elles seraient financées par le Fonds Mission et Service.

- Les synodes se réuniraient au cours des deux prochaines années et rationaliseraient leurs structures et leur personnel soit en fusionnant deux ou plusieurs assemblées décisionnelles, ou en partageant le personnel entre des assemblées décisionnelles distinctes. Cette opération devrait être réalisée, indépendamment du fait que les recommandations du groupe de travail soient acceptées ou non, et elle devrait être complétée d'ici 2017.
- Les régions varieraient selon leurs taux de cotisations, le nombre de communautés de foi à être desservies, le nombre de membres, leurs revenus d'investissement, et les distances géographiques.
- La répartition des cotisations communes entre les régions dépendrait des besoins dans la région, y compris du nombre de communautés de foi, du nombre de membres, et des distances géographiques.
- Nous proposons qu'une méthodologie pour évaluer les cotisations des communautés de foi soit élaborée.
- Le Conseil ecclésial établirait le budget pour la période triennale suivante et le taux de cotisation pour le financement des services de soutien et de gouvernance de l'Église.

Tableau 6 SYNTHÈSE DU MODÈLE FINANCIER À VENIR RÉVISION GLOBALE	(en millions \$)						
	estimation	estimation					
	2015	2018	2018			CHANGEMENT 2018 VS 2015	
		ÉTATS À VENIR					
		Région	BCG	Total	Montant	% CHG	
REVENUS DE L'ÉGLISE DANS SON ENSEMBLE							
Cotisations paroissiales	10,6	6,2	6,2	12,4	1,8	17,0%	
Octrois de fonctionnement aux synodes	3,7			0,0	-3,7	-100,0%	
Autre revenu régional	2,3	2,3		2,3	0,0	0,0%	
Fonds Mission et Service - Tout	25,1	2,4	18,9	21,3	-3,8	-15,1%	
Ventes au détail	1,1		0,8	0,8	-0,3	-27,3%	
Recouvrement des coûts	3,7		3,7	3,7	0,0	0,0%	
Investissement national et autre	1,8		2,3	2,3	0,5	27,8%	
REVENUS	48,3	10,9	31,9	42,8	-5,5	-11,4%	
DÉPENSES DE L'ÉGLISE DANS SON ENSEMBLE							
Personnel régional - admin	8,7	5,5		5,5	-3,2	-36,8%	
Personnel régional - mission	0,7	1,4		1,4	0,7	100,0%	
Gouvernance des régions et programmation	7,2	4,0		4,0	-3,2	-44,4%	
TOTAL SOUS-régional	16,6	10,9		10,9	-5,7	-34,3%	
DISCERNER L'ESPRIT	0,0		1,9	1,9	Nouveau		
Subventions internationales et personnel à l'étranger	3,7		3,2	3,2	-0,5	-12,7%	
Soutien à la Mission canadienne	3,7		3,2	3,2	-0,5	-12,7%	
Formation théologique	1,6		1,4	1,4	-0,2	-14,6%	
Octrois de fonctionnement aux synodes	3,7		0,5	0,5	-3,3	-87,5%	
Autres octrois	1,4		1,1	1,1	-0,3	-19,1%	
SOUS-TOTAL OCTROIS nationaux	14,2		11,4	11,4	-2,8	-19,9%	
Collège ministériel	0,0		0,8	0,8	Nouveau		
Financement externe	2,3		2,6	2,6	0,3	12,2%	
Coûts du personnel (à l'exclusion du Collège ministériel)	11,4		9,4	9,4	-2,0	-17,7%	
Ressources	2,0		1,4	1,4	-0,6	-28,6%	
Voyages et réunions	2,7		1,8	1,8	-0,9	-33,1%	
Frais de bureau	2,8		2,8	2,8	0,0	-0,7%	
Autres et contingences	1,9		1,8	1,8	-0,1	-4,8%	
SOUS-TOTAL autre national	23,1		20,6	20,6	-2,5	-11,0%	
SOUS national TOTAL DES DÉPENSES	37,3	10,9	31,9	42,8		14,9%	
TOTAL DES DÉPENSES AU-DELÀ DES PAROISSES	53,9			42,8	-11,1	-20,5%	
Le total des dépenses au-delà des paroisses est réduit de 11 millions \$ ou 20,5 % et aligné avec la capacité de financement des paroisses et l'avenir du soutien des donateurs au Fonds Mission et Service.							
* Certaines régions choisiront de rémunérer du personnel supplémentaire à partir de leurs investissements et autres sources de revenus. Cela augmenterait le nombre de personnes travaillant dans les régions.							
Le personnel œuvrant au volet mission pourrait être plus nombreux si les revenus du Fonds Mission et Service le permettent.							
** Les coûts de philanthropie affichés proviennent du Fonds Mission et Service parce les coûts de collecte de fonds seraient soustraits en premier.							

Le tableau 6 est une synthèse des tableaux antérieurs de dépenses. D'un point de vue global, les dépenses ecclésiales auront été réduites de plus de 11 millions de dollars de 2006 à 2015, avec une réduction supplémentaire de 11,1 millions de dollars modélisée pour 2018. Comme il existe une variabilité potentielle considérable pour ce qui est de nos estimations du Fonds Mission et Service et des autres revenus (à la fois pour et contre), la présente modélisation prévoit la possibilité de dépenses imprévues.

Tableau 7	(en millions \$)					
SYNTHÈSE DES CHANGEMENTS			mill \$	gouv/adm	mission	total
Réduction dépenses régions	5,7					
Réduction dépenses financées par BCG	8,0	(3,7 sont des octrois syn.)	BCG	13,0	18,9	31,9
DISCERNER L'ESPRIT	-1,9		régions	8,5	2,4	10,9
Collège ministériel	-0,8			21,5 \$	21,3 \$	42,8 \$
	11,1					

Le tableau 7 présente un résumé des modifications proposées de 2015 à 2018 si le 42^e Conseil général approuvait les recommandations du Groupe de travail sur la révision globale. Il pourrait y avoir des rectifications quant à la façon dont certaines œuvres sont catégorisées comme ministère et mission par opposition aux services de soutien et de gouvernance. Le modèle global prévoit une réduction subséquente des coûts culminant à 11,1 millions de dollars en 2018. La moitié de cet argent serait dépensée pour les activités de ministère et de mission et l'autre moitié serait attribuée aux services de gouvernance et de soutien.